



Question surrendetement

Par **Steph1977**, le **10/07/2023** à **19:33**

Bonjour,

J'ai contracté un crédit avec mon ex (partenaire, conjoint) en tant que co-empruntrice. Il a réalisé un dossier de surrendetement et a pris la totalité du crédit pour lui.

Le jugement l'a déclaré solvable de la totalité avec un échéancier de remboursement mais voilà il ne le respecte pas et la banque me demande de rembourser.

Que dois je faire en sachant que le plan est sur 7 ans et qu'il reste encore 5 ans avant la fin.

Merci pour votre réponse car je suis dans l'impasse.

Par **youris**, le **10/07/2023** à **20:17**

bonjour,

le dossier de surendetement ne concerne que votre ex-partenaire, mais cela ne modifie pas le fait que vous avez fait un emprunt avec une clause de solidarité qui prévoyait que l'organisme de crédit peut s'adresser à n'importe lequel des emprunteurs pour se faire rembourser, en général le plus solvable.

vous pouvez comme votre ex déposer un dossier de surendetement, si vous remboursez seul, vous pourrez demander à votre ex de vous rembourser sa part.

salutaitons